

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :
SPECIFICITE DES PRATIQUES SYSTEMIQUES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

<p>CODE : 95 10 15 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

**INTERVENANT EN THERAPIE FAMILIALE SYSTEMIQUE :
SPECIFICITE DES PRATIQUES SYSTEMIQUES
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser les interactions et de décoder les problématiques au niveau des relations interpersonnelles au sein de la famille ;
- ◆ d'utiliser le phénomène de crise comme levier de changement au sein des familles ;
- ◆ d'acquérir les outils spécifiques et pertinents (y compris les références épistémologiques, sociologiques et anthropologiques y attachées) aux thérapies familiales ;
- ◆ de développer une perception de la représentation de sa propre histoire familiale et sociale.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ démontrer sa maîtrise des principaux concepts étudiés ;
- ◆ illustrer la façon dont l'un ou l'autre de ces concepts lui permet d'enrichir sa perception d'une situation-problème issue de ses expériences professionnelles ou proposées par le chargé de cours ;
- ◆ y repérer les notions de système et d'en analyser les particularités ;
- ◆ émettre des hypothèses interactionnelles quant au fonctionnement du système ;
- ◆ énoncer les paramètres posés par l'application de l'épistémologie circulaire ;
- ◆ présenter ses attentes en termes de formation, en lien avec des situations-problèmes rencontrées au cours de ses expériences professionnelles ;

à partir d'une situation concrète :

- ◆ repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...);
- ◆ en présenter un décodage systémique ;
- ◆ élaborer une hypothèse circulaire ;

par la présentation orale et/ou écrite, d'une situation professionnelle, dans le respect des limites de sa fonction, du cadre réglementaire, des principes déontologiques et éthiques :

- ◆ décrire une activité du service dans laquelle il a été impliqué ;
- ◆ identifier le contexte institutionnel de cette activité ;
- ◆ préciser les rôles et fonctions des personnes impliquées (lui compris) ;
- ◆ présenter les systèmes qui interagissent dans cette situation en s'appuyant sur les concepts de la pensée systémique ;
- ◆ relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'appréhender la pensée systémique ;
- ◆ démontrer sa réflexion critique en mettant en évidence les ressources et les limites de l'apport de la pensée systémique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Intervention systémique : approches conceptuelles de la théorie des systèmes » code 9510 11 U36 D1,
- « Intervention systémique : décodage et approche méthodologique », code 9510 12 U36 D1,
- « Activités professionnelles de formation : intervention systémique » code 9510 13 U36 D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation exemplative donnée :

- ◆ de décoder les paramètres du système « famille », d'y rechercher les processus d'équilibration et d'analyser la place de chacun ;
- ◆ de proposer un modèle d'intervention de crise qui applique l'épistémologie circulaire de la systémique ;
- ◆ de proposer un média de thérapie familiale adapté au contexte et à l'hypothèse émise quant au fonctionnement du système familial ;
- ◆ de clarifier, en se référant à sa propre histoire familiale, sa position de thérapeute en y intégrant la question des résonances et en ouvrant le champ de ses possibilités d'intervention.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la clarté de l'expression,
- ◆ le degré de pertinence de l'intervention proposée,
- ◆ la qualité des liens effectués entre la pratique et les éléments théoriques,
- ◆ le niveau de finesse de la démarche réflexive.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Clinique de la crise et thérapie familiale »,

à partir de situations ou d'exercices proposés par le chargé de cours,

- ◆ d'expliciter les spécificités de la thérapie familiale systémique ;
- ◆ d'analyser l'évolution des formes de famille et ce, en rapport avec le développement des cultures et les impératifs économiques, sociaux, politiques... ;
- ◆ de déterminer un modèle explicatif général des processus d'équilibration au sein de la famille ;
- ◆ d'expliciter la conception systémique de la crise : définitions de la crise naturelle, la crise induite, la crise événementielle ;
- ◆ d'appliquer les concepts de la clinique de crise dans les champs d'intervention différents ;
- ◆ d'appliquer une méthodologie permettant de détecter la crise et de la décrire en termes circulaires ;
- ◆ de concevoir la modélisation de la crise « famille/institution/thérapeute » ;
- ◆ de préciser les particularités et les spécificités de l'intervention de crise ;
- ◆ d'expliciter les différents types de modèles en intervention de crise ;
- ◆ d'argumenter l'importance de la prise en compte du contexte dans l'intervention de crise ;
- ◆ d'utiliser les outils stratégiques en situation de crise ;
- ◆ d'appréhender l'implication de l'intervenant dans la crise et ses effets sur le fonctionnement du groupe ;
- ◆ d'évoquer les implications émotionnelles et les résonances de l'intervenant ;

4.2. en « Thérapie familiale systémique : outils créatifs en pratique d'intervention »,

à partir de situations ou d'exercices proposés par le chargé de cours,

- ◆ de repérer et de mettre en action les différents éléments qui interviennent dans un processus d'intervention (définition du problème, élaboration d'hypothèse, actualisation, tâche...) ;
- ◆ de pratiquer l'utilisation des médias en thérapie familiale (objets flottants, photos, sculptures, objets symboliques...) ;

- ◆ de choisir le média en fonction du contexte et de l'hypothèse émise à propos du fonctionnement du système ;

4.3. en « Séminaire : rôle et positionnement dans la famille d'origine »,

- ◆ d'étudier sa propre famille, en utilisant les notions acquises et de présenter en portrait celle-ci précisant les rôles de chacun, les règles familiales, sa propre place sociale, les compétences acquises ;
- ◆ d'enrichir son travail de réflexion par la pratique du génogramme paysager visant une confrontation sensible et symbolique à son histoire familiale ;
- ◆ de percevoir les liens entre la place ou les fonctions exercées au sein d'un système organisationnel et la place ou les fonctions exercées au sein de sa famille d'origine ;

4.4. en « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision »,

à partir de situations concrètes proposées par l'étudiant et issues de sa pratique professionnelle :

- ◆ de relever les questions et les difficultés générées en fonction des modalités auto référentielles de l'étudiant ;
- ◆ de collaborer à la construction d'un espace favorable au processus de supervision ;
- ◆ d'identifier ses modalités préférentielles d'intervention et de les enrichir des apports de la supervision.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 personnes par groupe pour les activités d'enseignement suivantes :

- ◆ « Thérapie familiale systémique : outils créatifs en pratique d'intervention »
- ◆ « Séminaire : rôle et positionnement dans la famille d'origine »
- ◆ « Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision ».

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Clinique de la crise et thérapie familiale	CT	B	40
Thérapie familiale systémique : outils créatifs en pratique d'intervention	CT	F	40
Séminaire : rôle et positionnement dans la famille d'origine	CT	F	30
Thérapie familiale systémique : séminaire d'intégration et de supervision	CT	F	20
7.2. Part d'autonomie		P	30
Total des périodes			160